

ECOFI TAUX VARIABLE 2019

Prospectus simplifié

Partie A statutaire

Présentation succincte

Code ISIN	FR0010806257
Dénomination	ECOFI TAUX VARIABLE 2019
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiment / nourricier	Sans objet
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CACEIS BANK
Conservateur	CACEIS BANK
Délégataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	DELOITTE et ASSOCIES
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS – Groupe CREDIT COOPERATIF

Informations concernant les placements et la gestion

Classification Obligations et autres titres de créances libellés en euro

OPCVM d'OPCVM Inférieur à 10 % de l'actif net

Objectif de gestion

Le fonds vise à procurer, après frais de gestion, une performance annualisée égale à celle de l'Eonia OIS majoré de 0,50 % à travers un portefeuille de produits de taux ayant une maturité moyenne d'échéance avril 2019 et dont la sensibilité au taux d'intérêt est systématiquement couverte.

Indicateur de référence Eonia OIS

L'indice Eonia correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la banque centrale européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

Stratégie d'investissement et actifs éligibles

La stratégie de gestion consiste à investir sur les marchés de taux de la zone euro en construisant un portefeuille ayant une durée de vie décroissante et dont la maturité moyenne est d'échéance avril 2019. Pour avoir un univers suffisamment large, les titres retenus peuvent avoir une maturité comprise entre janvier 2018 et décembre 2021. La gestion du portefeuille est une gestion active qui se traduit à tout moment par des changements d'investissement en fonction des opportunités de marchés choisies par le gérant. Elle ne consiste pas en une simple opération de gestion passive jusqu'à échéance (gestion de type *buy and hold*).

Le portefeuille est principalement investi en instruments à taux fixe, obligations, titres de créances négociables ou équivalents, émis en euros par un Etat souverain ou des entreprises privées. La dette acquise étant de rang senior. Les obligations convertibles ne sont pas éligibles à l'actif du fonds. Lors de leur acquisition, les émissions ou à défaut les émetteurs privés doivent bénéficier d'une notation délivrée par l'agence Standard & Poor's, ou une agence équivalente, ne pouvant être inférieure à la note « BBB - ». Toutefois, en cas de baisse de la notation en deçà de « BBB - » ou d'une suppression de la notation, le fonds pourra conserver de manière accessoire des titres non notés ou de rating inférieur à « BBB - ».

La fourchette de sensibilité au risque de taux à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « - 0,25 » et « +0,25 », étant précisé que la sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse. La fourchette de sensibilité au risque de *spread* de crédit est quant à elle comprise entre « 0 » et « + 7 », étant précisé que la sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation privée pour une variation unitaire du *spread* de crédit à la hausse.

Les placements en actions sont strictement prohibés. Les placements libellés en devises autres que l'euro sont également interdits.

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures de taux d'intérêt, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange de taux d'intérêt (swaps) pour réduire son exposition au risque de taux. Il est précisé que la couverture du portefeuille contre le risque de hausse des taux prive en corolaire le portefeuille du bénéfice lié à une baisse des taux. Les opérations sur les instruments financiers à terme sont prises en compte dans le calcul de la sensibilité du FCP.

Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds aura recours à des instruments du marché monétaire, des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et des parts et actions d'OPCVM français, coordonnés ou non, classés dans la catégorie « Monétaire euro », gérés ou promus par ECOFI INVESTISSEMENTS.

Au-delà de l'échéance cible du 30 avril 2019 et après agrément de la tutelle, le fonds sera géré de façon monétaire avec une référence Eonia et sera investi en titres à moins d'un an, le risque de taux étant couvert.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement sont les suivants :

→ Risques significatifs :

- le risque crédit : risque lié à la probabilité de voir un émetteur faire défaut, c'est-à-dire de ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés envers les tiers, ou encore de voir la note d'un émetteur se dégrader. La survenance d'un tel défaut ou la simple perception par le marché d'un accroissement de cette probabilité peut entraîner une baisse de la valeur de l'émetteur et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- le risque de perte en capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.

→ Risques accessoires :

- le risque de taux
- le risque lié aux titres à haut rendement et/ou non notés
- le risque de contrepartie

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

Garantie et protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

Les parts s'adressent à tous les souscripteurs, en particulier pour les personnes morales de tout statut qui cherchent un placement à long terme en produits de taux.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à moyen terme mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

Durée de placement recommandée

Il est recommandé au porteur de conserver son placement jusqu'au 30 avril 2019, correspondant à la maturité cible des titres de créances dans lesquels le FCP sera investi.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,30 % TTC au maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat

Sont habilités à recevoir les ordres de souscriptions ou rachats :
 CACEIS BANK
 et par le CREDIT COOPERATIF (pour le compte des clientèles de son groupe).

La centralisation des ordres est effectuée à 11 h 30 chaque jour de bourse à Paris par CACEIS Bank. Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Les ordres de souscription et de rachat sont enregistrés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après la centralisation (soit en date J).

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre (soit en date J+1). Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif de l'OPCVM. Toutefois, la société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées – même si elles sont éligibles à l'actif de l'OPCVM - et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours - à partir de leur transfert complet auprès du dépositaire - pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les apports sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative. La souscription est alors réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse du mois de mars (mars 2011 pour le premier exercice).

Affectation du résultat

Les résultats sont capitalisés.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie quotidiennement chaque jour de bourse à Paris. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris. En outre, la valeur liquidative calculée le vendredi inclut le coupon couru de la fin de la semaine et est datée du dimanche.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutable (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet www.ecofi.fr.

Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0010806257	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Une part	10.000,00 €

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le
Il a été créé le
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 10.000,00 €.

29 septembre 2009
6 novembre 2009

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

7 janvier 2011

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

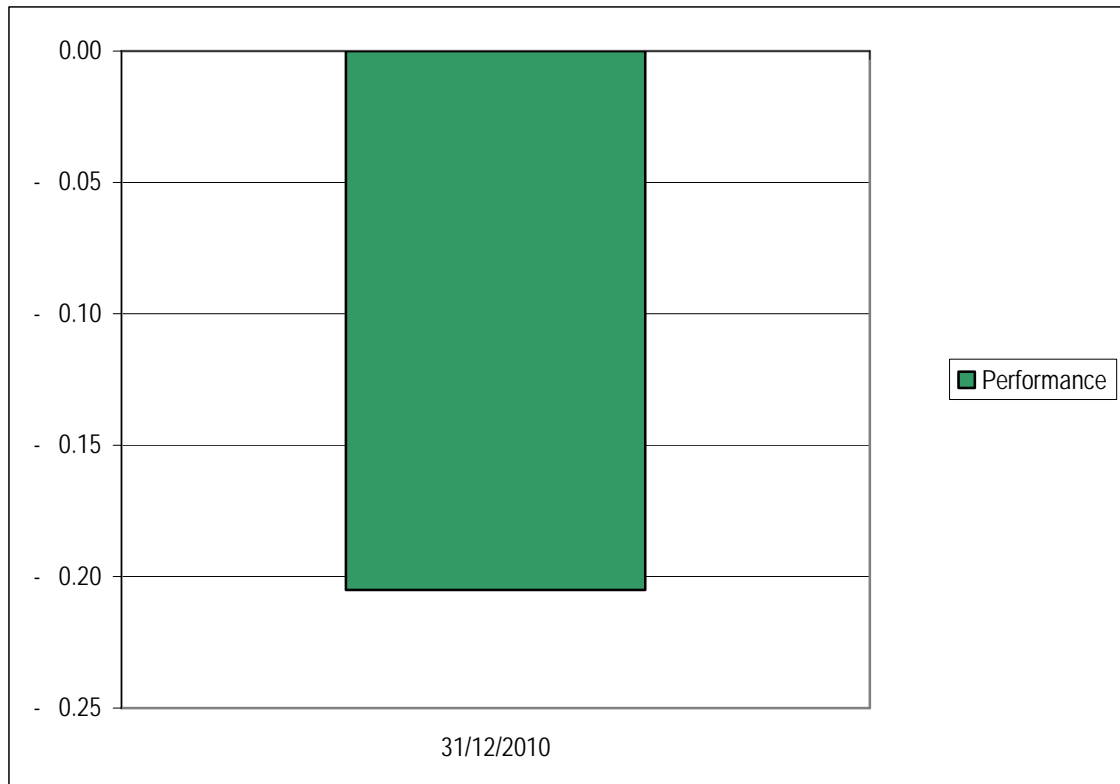
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

ECOFI TAUX VARIABLE 2019

Prospectus simplifié

Partie B statistique

Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-0.21%		
Indice de référence	0.44%		

Indice de référence : EONIA OIS

AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES : les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 (en %)

Frais de fonctionnement et de gestion	0.30
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0.00
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.00
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0.00
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.00
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0.00
- commission de mouvement	0.00
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.30

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	6%
Obligations	4%
TCN	6%

Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 5,94%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

Dernière mise à jour en date du
25 juillet 2011